

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-207-1914 promulguant le décret du 19 décembre 1913, approuvant un arrêté du Gouverneur de la Colonie portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'exercice 1914.

n° 3-207-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 janvier 1914

Numéro JO
n° 207 du 31/01/1914

Date du numéro
31 janvier 1914

VISAS

Le Gouverneur de la côte Française de Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 19 décembre 1913, approuvant un arrêté du Gouverneur de la Côte Française des Somalis, portant ouverture de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 150.000 francs au budget local pour l'exercice 1913 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué à la Côte Française des Somalis, le décret du 19 décembre 1913 sus-visé. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURE.